



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 12 juin 2026**

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-021

Objet : Election du Bureau syndical

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 27 mai 2026 s'est réuni à Arles le 12 juin à 09 h 00 sous la présidence du Madame Anne CLAUDIUS-PETIT

M. Bernard ARSAC a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 22 membres sur 23, soit 91 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Guillaume LINSOLAS, Fabien ESTEVAN, Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Bertrand MAZEL, Thibaut MENA, Johan BERGENEAU, Bernard ARSAC,

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Ludovic PERNEY représenté par Cyril JUGLARET, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Marie-Hélène ROSSO représentée par Nieves CASTEJON, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, François JOURDAN représenté par Bernard ARSAC

Était absent et excusé Monsieur : Daniel CARLOTTI

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-021

Objet : Election du Bureau syndical

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 approuvant le règlement intérieur du Syndicat,
Vu la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,
Vu la délibération n°CS-2026-020 du 12 juin 2026 relative à l'élection de la Présidence,

➤ Considérant

- Que consécutivement au renouvellement des conseils municipaux, les représentants des communes et des intercommunalités membres du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) ont été élus,
- Que la composition du Comité Syndical a été actée,
- Que la Présidence du Syndicat a été élue,
- Que conformément à l'article 7 des statuts du SMG-PNRC et au chapitre II du règlement intérieur, il y a lieu d'élire les 16 membres du bureau syndical sur proposition de la Présidence,
- Qu'il est procédé au vote à main levée,

➤ Décide

- Sont élus les représentants suivant au Bureau syndical

Membres	Titulaires	Suppléants	Voix
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Jacqueline BOUYAC	Ludovic PERNEY	10
	Cyril JUGLARET	Suzelle AYOT	10
	Anne CLAUDIUS-PETIT	Solange PONCHON	10
Département des Bouches-du-Rhône	Mandy GRAILLON	Nicole JOULIA	7
	Martine AMSELEM	Lucien LIMOUSIN	7
Commune d'Arles	Patrick de CAROLIS	Aurélie JANICKI	2
	Claire MAILHAN	Pierre RAVIOL	2
Commune des Saintes Maries de la Mer	Guillaume LINSOLAS	Caroline CLAUZEL	2
	Fabien ESTEVAN	Marie-Pierre VAILLE	2
Commune de Port Saint Louis du Rhône	Martial ALVAREZ	Marie-Françoise BRACCINI	2
	Nieves CASTEJON	Marie-Agnès GARCIA	2
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	Thibaut MENA	Sébastien ABONNEAU	2
	Bertrand MAZEL	Antonia ALLARD	2
Métropole Aix-Marseille Provence	Jérôme BERNARD	Philippe ARDHUIN	3
	Joan BERGENEAU	Philippe LEANDRI	3
Syndicat mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	Bernard ARSAC	Jacques ROZIERE	1

- D'autoriser la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Anne CLAUDIUS-PETIT
Tél 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Syndicat mixte
régional
de Camargue



REÇU EN PREFECTURE
Délibération n° 2021-0621
le 15/06/2026
Page 3 sur 3
Application agréée E-legalite.com